

Retour d'enquête

Professeur·es des écoles stagiaires 2022-2023



Pour la septième année et après deux ans d'absence, la **FSU-SNUipp** a mené une enquête en ligne auprès de **842 professeur·es des écoles stagiaires** (988 en 2019-2020, 1845 en 2018-2019) afin de donner à voir la **réalité de leurs conditions de formation et d'entrée dans le métier**. Cette année était la première où le temps de formation différait selon le profil des stagiaires.



Celles et ceux issus·es d'un master MEEF étaient **en responsabilité de classe à 100 %** et n'avaient droit qu'à 10 à 20 jours de formation dans l'année. Quant aux autres, leur mise en stage était similaire aux années précédentes, à savoir, **50 % de responsabilité de classe et 50 % en formation à l'INSPE**.

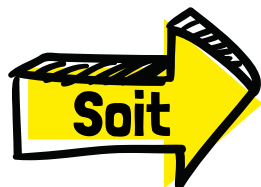
Force est de constater que la situation ne s'est toujours pas améliorée, malgré la multiplication des alertes et ce, quelle que soit la quotité de responsabilité des stagiaires. Les professeur·es des écoles stagiaires payent le **prix fort du manque d'investissement et d'une nouvelle réforme qui ne permet toujours pas de se former correctement**.

Au regard des résultats, les professeur·es des écoles stagiaires continuent de vivre une entrée dans le métier

" stressante "

" très difficile "

" fatigante "



une surcharge de travail conséquente empêchant d'apprendre sereinement à être enseignant·e

Pour la FSU-SNUipp, la remise à plat de la réforme doit permettre d'améliorer les conditions de formation des stagiaires et de travail des formatrices et formateurs, pour de meilleures conditions d'entrée dans le métier.



Les stagiaires déclarent en moyenne travailler 46h18 min par semaine. Ce temps de travail est légèrement plus important chez les stagiaires à 100 % en responsabilité de classe (46h24). Cette charge de travail prend en compte le temps de classe, de préparation et de correction, le temps de formation auquel s'ajoute le temps personnel dévolu aux exigences de la formation. 46h18min alors que la durée légale de travail est de 35h.



Durée légale de travail



2022-2023

2018-2019 : 48h05
2019-2020 : 48h41

Cette charge de travail bien trop importante est notamment dûe au poids de la responsabilité de classe.

Avant le concours...

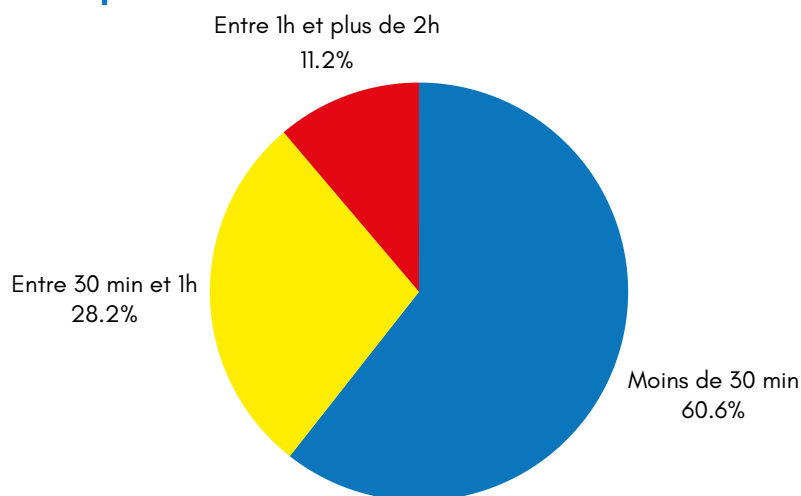


29,5%

des répondant·es

ont pris la responsabilité d'une classe à la rentrée 2022 sans n'avoir **jamais fait au préalable de stage** d'observation ou de pratique accompagnée dans une classe (25,2 % en 2019-2020, 26% en 2018-2019).

Déplacement entre écoles et domicile



39,4% des stagiaires mettent plus de 30 minutes pour se rendre dans leur école (32,5 en 2019-2020 ; 38,8 en 2018-2019). 11,2 % plus d'une heure (9,2 % en 2019-2020 ; 10,2% en 2018-2019). 2,3 % des stagiaires à 50 % mettent même plus de 2 heures !

Déplacement entre INSPE et domicile (ne concerne que les stagiaires à 50%)

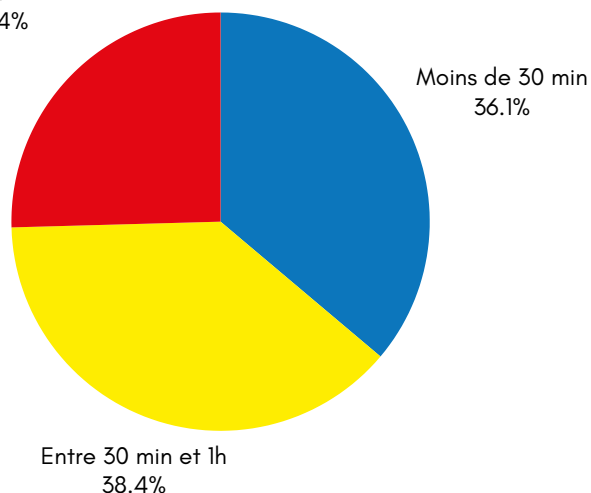
presque

65%

des stagiaires mettent plus de 30 min pour se rendre dans leur INSPE (57,3 % en 2019-2020, 59% en 2018-2019).

Tous ces temps de déplacements quotidiens s'ajoutent à la charge de travail.

Entre 1h et plus de 2h : 25.4%



22,6 % des stagiaires ont dû déménager pour se rapprocher de leur lieu de stage ou de formation. Ce nombre monte à près de 30 % chez les stagiaires à 100 % en classe. 6,9 % ont dû prendre un second logement.




Par ailleurs, 39,3 % des stagiaires déclarent rencontrer des difficultés financières.

La FSU-SNUipp demande que les stagiaires bénéficient d'aides financières permettant de compenser toutes les dépenses inhérentes à leur formation.




La formation reçue à l'INSPE

Les stagiaires à 100 % se sont exprimé·es sur la formation reçue à l'INSPE au cours du master MEEF, avant l'année de stage. Les stagiaires à 50 % sur la formation reçue à l'INSPE au cours de l'année de stage.




Analyse de sa pratique en stage




			
des PES à 100%	30,3%	30,3%	39,4%
des PES à 50%	27,7%	22,2%	50,1%
en 2019-2020	34,2%	22,6%	43,2%
en 2018-2019	28,9%	27,6%	43,5%

Initiation à la recherche

			
des PES à 100%	14,8%	20,6%	64,6%
des PES à 50%	12,2%	22,3%	65,5%
en 2019-2020	17,3%	24,4%	58,3%
en 2018-2019	14,7%	21,1%	64,2%

Pratique pédagogique et gestion de classe










			
des PES à 100%	15,2%	23,2%	61,6%
des PES à 50%	14,1%	22,4%	63,5%
en 2019-2020	12,2%	22,3%	65,5%
en 2018-2019	19,6%	25,3%	55,1%

-  Satisfaisant à très satisfaisant
-  Relativement satisfaisant
-  Peu à pas satisfaisant

Analyse de contenus didactiques d'enseignement

Connaissance des disciplines à enseigner










Numérique (TICE)

									
des PES à 100%	22,5%	29,8%	47,7%	32,6%	27%	40,4%	27,1%	27,7%	45,2%
des PES à 50%	19%	32,2%	48,8%	25,6%	29,7%	44,7%	26,1%	24%	49,9%
en 2019-2020	20,4%	33,8%	45,8%	21,6%	28%	50,4%	21,8%	23,9%	54,3%
en 2018-2019	14,6%	32,5%	52,9%	16,6%	30,6%	52,8%	17,7%	21%	61,3%

Connaissance du système éducatif

Langue étrangère

Connaissance de l'élève

									
des PES à 100%	40,2%	24,7%	35,1%	15,6%	19,8%	64,6%	27,1%	27,7%	45,2%
des PES à 50%	21,5%	30,8%	47,7%	19,5%	20,9%	59,6%	26,1%	24%	49,9%
en 2019-2020	19,8%	31,1%	49,1%	24,5%	24%	51,5%	21,8%	23,9%	54,3%
en 2018-2019	17,7%	30%	52,3%	21,4%	22,6%	56%	17,7%	21%	61,3%

La formation à l'INSPE n'est pas satisfaisante. La très grande majorité des points n'évoluent pas de façon significative. Les points noirs sont l'initiation à la recherche, la connaissance de l'élève, la pratique pédagogique et la gestion de classe, ainsi que les langues étrangères.

Un stage non conçu dans une logique de formation

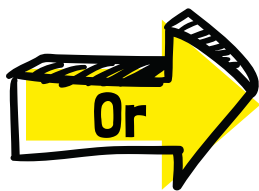
Parmi les stagiaires,

8,2 %

sont affecté·es en éducation prioritaire

3,4 %

sont affecté·es en CP



la circulaire du 13 juillet 2022 recommande d'éviter les affectations en CP ou en éducation prioritaire

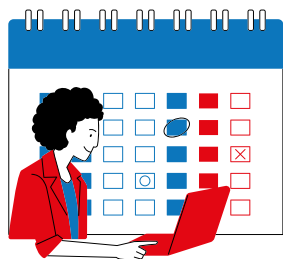
**Tuteur ou tutrice
de terrain**

90 %

des PES à 100% ont bénéficié d'un tuteur ou d'une tutrice PEMF ; 26% d'un·e CPC ; 1% d'un·e MAT ; 0,75% n'ont bénéficié d'aucun suivi (certain·es ont bénéficié de deux tuteurs·rices de terrain)

Formation des stagiaires à 100% en responsabilité de classe

Les textes prévoient pour ces stagiaires « un crédit de 10 à 20 jours de formation ». La moyenne n'est que de 13 jours et le nombre est très disparate selon les académies.



Alors que la FSU a obtenu que ces jours de formation donnent « lieu à un allègement du service d'enseignement », pour 72,3 % d'entre elles et eux tout ou partie de la formation a été dispensée hors cadre : sur des mercredis sans récupération sur des journées de classe, sur les 108h, sur des vacances scolaires, ou encore après la classe.

Les entrant·es dans le métier ont besoin de temps pour préparer la classe mais aussi pour se reposer. Imposer du temps de formation hors cadre ne fait qu'épuiser encore davantage les stagiaires et dégrade encore plus les conditions d'entrée dans le métier.



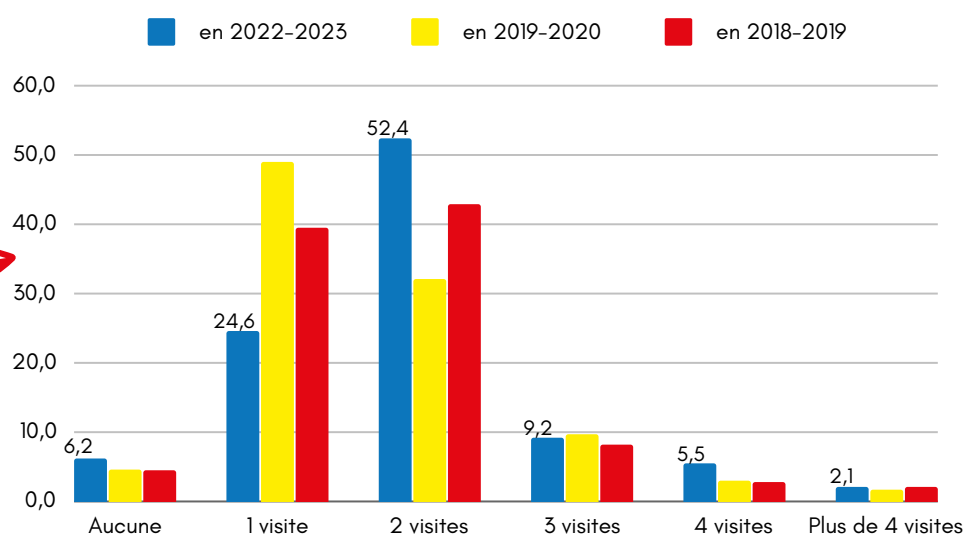
Tuteur ou tutrice de terrain

81 %

des PES à 50% ont bénéficié d'un tuteur ou d'une tutrice PEMF ; 16% d'une CPC ; 1% d'une MAT ; 1,66% n'ont bénéficié d'aucun suivi (certaines ont bénéficié de deux tuteurs·rices de terrain)

Nombre de visites

du tuteur ou de la tutrice INSPE, pour les stagiaires à 50% en responsabilité de classe



83 %

des stagiaires ont eu deux visites ou moins de leur tuteur ou tutrice INSPE.

Seulement **7,6 %** des stagiaires ont bénéficié de plus de trois visites.



Le stage doit être un élément à part entière de la formation des stagiaires. Or, le nombre trop faible de visites des tuteurs et tutrices INSPE empêche de réels allers-retours entre la pratique et son analyse. Les stagiaires sont utilisé·es avant tout comme moyens d'emploi, au détriment de leur formation.

Sentiment sur l'année de stagiaire

Avez-vous le sentiment d'avoir été assez préparé-e pour avoir la responsabilité d'une classe ?



PES à 100%

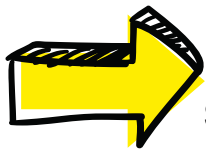
25%

75%

PES à 50%

16%

84%



en moyenne près de 80% des stagiaires ne se sentent pas suffisamment préparés-és à avoir la responsabilité d'une classe

Quelles sont vos impressions sur cette année ?

PES à 100%

Débordé·e



55,4%

Stressé·e



41,1%

Satisfait·e



40,9%

Epanoui·e



39,1%

PES à 50%

Débordé·e



54%

Stressé·e



51%

Satisfait·e



35,4%

Epanoui·e



18,4%



L'entrée dans le métier pourtant déterminante dans le devenir d'un ou une enseignante est donc largement insatisfaisante.

Vous sentez-vous en difficulté ?

32 %

des stagiaires se sentent souvent en difficulté dans les situations de classe.

Ce pourcentage est plus important chez les stagiaires à 50 % :

37 %

61,3 %

ne savent pas comment gérer l'hétérogénéité

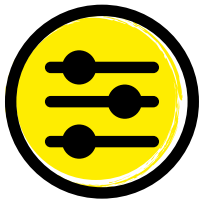
49,8 %

sont en difficulté face à la gestion de la difficulté scolaire



Alors que l'école française se caractérise par une reproduction forte des inégalités sociales en inégalités scolaires, la gestion de la difficulté scolaire et la prise en compte de l'hétérogénéité doivent être une priorité de la formation initiale.

Où vous sentez-vous le plus en difficulté ?



Difficultés à gérer l'hétérogénéité
58% des PES à 100%
64% des PES à 50%



Difficultés à gérer la difficulté scolaire
54% des PES à 100%
45,6% des PES à 50%

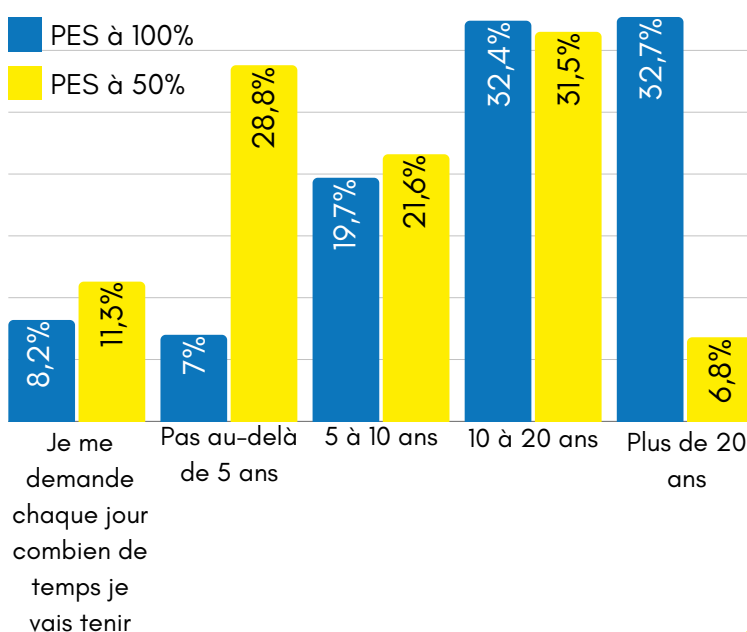


Difficultés à gérer le groupe
24,9% des PES à 100%
45% des PES à 50%



Difficultés dans la préparation de classe, gestion de contenus didactiques
29% des PES à 100%
40,6% des PES à 50%

Projection dans le métier



Près de 10 % des stagiaires ne se projettent pas dans le métier et se demandent chaque jour combien de temps ils et elles vont tenir.

Ceci est la conséquence d'une mise en responsabilité sur une quotité trop importante, trop précoce, et pas ou peu accompagnée.

La formation initiale actuelle ne permet donc pas une entrée sereine dans le métier.

Les chiffres-clés

➔ Les répondant·es déclarent en moyenne travailler **46 h 18**

➔ Presque **30%** d'entre elles et eux ont pris la responsabilité d'une classe à la rentrée 2022 sans n'avoir jamais fait au préalable de stage d'observation ou de pratique accompagnée dans une classe

➔ En moyenne, près de **80%** des stagiaires ne se sentent pas suffisamment préparé·es à avoir la responsabilité d'une classe

➔ En moyenne, près de **55%** se sentent débordé·es et **46%** stressé·es

➔ Près de **50%** ne se projettent pas dans le métier au-delà de 10 ans, parmi lequel·les près de **10%** se **demandent chaque jour** combien de temps ils et elles vont tenir.



Les demandes de la FSU-SNUipp

Le bilan que font cette année les stagiaires de leur entrée dans le métier et de leur formation se situe dans la lignée de ceux tirés les années précédentes.

Les conditions de formation restent très insatisfaisantes.

Les stagiaires se déclarent **stressé·es, débordé·es, insuffisamment préparé·es** en particulier aux enjeux de la démocratisation du système scolaire.

Avec plus de **46h** de travail hebdomadaire en moyenne, la **charge de travail reste bien trop élevée**, particulièrement du fait d'une **quotité de responsabilité de classe trop importante**, et ce, tout au long de l'année.

Les conditions d'entrée dans le métier sont tellement dégradées que **28,3 %** des stagiaires **ne se projettent pas dans le métier** au-delà de 5 ans.

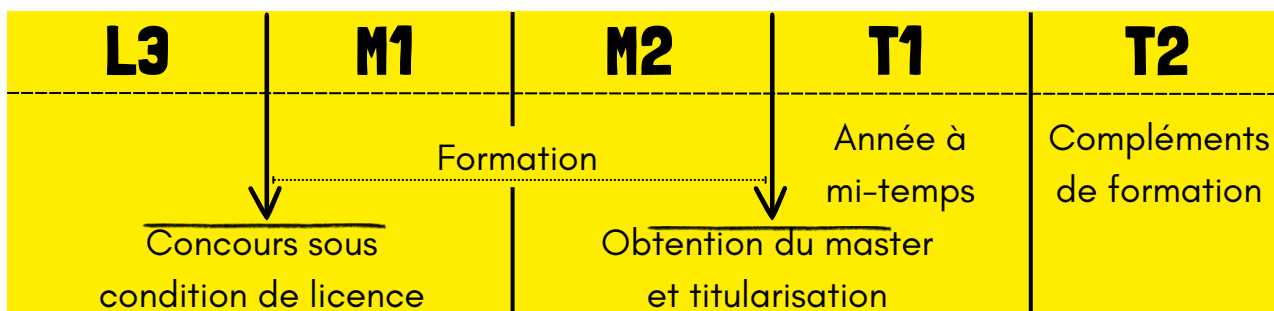
Parmi elles et eux, près de **10 %** **se demandent chaque jour** combien de temps ils et elles vont tenir.



La future réforme de la formation des enseignant·es doit donc garantir une formation de qualité, progressivement professionnalisante, et des conditions de travail satisfaisantes pour les stagiaires et les formateurs et formatrices. Il y a urgence, d'autant que d'après le rapport de la DARES de mars 2022, 328 000 départs en retraite devront être compensés d'ici 2030.

Le temps de stage ne doit pas dépasser le tiers-temps et être présidé par une logique de formation et non d'utilisation des stagiaires comme moyen d'emploi. Le stage doit inclure des temps de préparation et des allers-retours systématiques entre la théorie et la pratique.

Le projet de formation initiale des enseignant·es porté par la FSU-SNUipp



Deux années pleines et entières de formation validées par un master permettraient d'aborder l'ensemble des savoirs théoriques et professionnels indispensables à la démocratisation du système scolaire.

La FSU-SNUipp exige une formation continuée après la titularisation, avec une T1 à mi-temps et des compléments de formation en T2.

Elle porte aussi la nécessité d'un cadrage national de la formation. Les INSPE (ou établissements de formation) doivent pouvoir assurer une formation professionnelle universitaire égale sur tout le territoire, adossée à la recherche, qui garantisse une qualification élevée des enseignant·es dans tous les domaines (disciplinaire, didactique, pédagogique, éthique...). Ils doivent assumer une politique ambitieuse de développement de la recherche en éducation, à même d'irriguer les pratiques en élémentaire et en maternelle.

L'État doit donc leur attribuer les moyens suffisants tant humains que matériels, pour assurer toutes leur missions et garantir une formation de qualité à tou·tes les étudiant·es et stagiaires.

Les PEMF doivent avoir les moyens d'assurer leurs missions. Leur nombre doit donc être abondé pour pouvoir répondre à l'ensemble des besoins de formation. Une véritable politique de recrutement doit permettre de ne plus avoir à faire appel à des maître·ses d'accueil temporaire (MAT) pour des missions de formation. Les MAT ne doivent pas se substituer aux PEMF.

